

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 4

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Adhésions et cotisations du Département à divers organismes culturels - Rapport n°
2

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656**

I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

- Par **délibération n°137 du 22 octobre 2014**, la Commission Permanente a approuvé l'adhésion du Conseil départemental (Museon Arlaten) au « Groupement d'Intérêt Scientifique » « Apparences, Corps et Sociétés ».
- Par **délibération n°3 du 17 juillet 2015**, la Commission Permanente a approuvé le principe d'un partenariat entre le Conseil départemental - Musée départemental Arles antique et l'association Bouches-du-Rhône Tourisme pour l'exercice 2015, dans le cadre de l'édition 2015 de l'opération « pass My Provence ». Une convention a été signée entre les deux partenaires.
- Par **délibération n°3 du 25 mars 2016** lors de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission permanente :

- les adhésions du Conseil Départemental (Direction de la Culture et ses établissements) aux organismes listés ci-dessous :
 - o Groupement d'intérêt scientifique intitulé « Apparences, Corps et Sociétés » dit GIS-ACORSO
 - o ICOM
 - o ICOMOS
 - o Association des musées maritimes de Méditerranée
 - o Réseau Cap sur le Rhône
 - o CPIE
 - o Pass my Provence,
- le versement des cotisations correspondantes,
- l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant de signer les conventions ou avenants afférents.

2.1 - Groupement d'intérêt scientifique intitulé « Apparences, Corps et Sociétés » dit GIS-ACORSO

Le Groupement d'intérêt scientifique intitulé « Apparences, Corps et Sociétés » dit GIS-ACORSO s'est constitué à l'issu d'échanges entre chercheurs et personnels scientifiques à la faveur de colloques, expositions et publications récentes en France et à l'Etranger.

Ce réseau international place ainsi au cœur de son projet, une réflexion sur la construction des identités individuelles et collectives. Il s'appuie sur l'histoire et l'anthropologie du vêtement, de la mode et des apparences dans les sociétés occidentales, de la Renaissance à nos jours.

Une convention d'adhésion dont une copie est annexée à ce rapport a été ratifiée :

- par des musées tels que :
 - Musée des Arts décoratifs, Paris ;
 - Musée de l'Armée, Paris ;
 - Musée des Civilisations de L'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), Marseille ;
 - Le Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie, Moulins ;
 - Germanisches Nationalmuseum, Nüremberg ;
 - Institute of Ethnology and Folklore Studies with Ethnographic Museum, IEFSEM, Sofia
 - Victoria and Albert Museum, Londres ;
 - Les Musées de la Civilisation, Québec ;
 - Royal Ontario Museum, Textiles & Costume, Toronto ;
 - The Bata Shoe Museum, Toronto ;
 - Etc...

- par des universités et des centres de recherche
 - Institut de Recherches Historiques du Septentrion, IRHiS, Lille ;
 - Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes, LARHRA, Lyon ;
 - Institut National d'Histoire de l'Art, INHA, Paris ;
 - Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire de l'Institution de la Culture, LAHIC, Paris,
 - Pouvoirs Lettres Normes, POLEN, Orléans ;
 - Etc...

Le Museon Arlaten qui gère l'un des fonds patrimoniaux les plus remarquables en France dans le domaine des vêtements d'usage du XVIII^e et XIX^e siècle a été autorisé par le Département à développer un partenariat scientifique au sein de ce réseau international. La Commission permanente du 22 octobre 2014 a approuvé le principe d'adhésion du Conseil Départemental (Museon Arlaten) au Groupement d'intérêt scientifique « Apparences, Corps et Sociétés », GIS-ACORSO.

Le présent rapport a pour objet de confirmer l'adhésion du Museon Arlaten au GIS-ACORSO et d'autoriser la signature de l'avenant à la convention. Cet avenant précise que le Museon Arlaten devient nouveau membre du GIS Apparences, corps et sociétés.

Coût de l'adhésion pour l'année 2016 pour le Museon Arlaten : 250 €

2.2 - ICOM : International Council of Museums

L'ICOM -Le Conseil International des Musées- est une organisation internationale non gouvernementale composée de 169 comités nationaux et internationaux, plus de 20 000 musées et 35 000 professionnels. Depuis 1946, l'ICOM accompagne les

acteurs de la communauté muséale dans la préservation, la conservation et la transmission de biens culturels.

L'ICOM définit des normes et standards utiles aux musées à la fois pour leur conception et pour la gestion et l'organisation des collections. Le Code de déontologie de l'ICOM pour les musées fait référence dans la communauté muséale mondiale et fixe les normes minimales de pratiques et de performances professionnelles pour les musées et leur personnel.

L'intérêt d'adhérer à l'ICOM pour le Musée départemental Arles antique et le Museon Arlaten, est d'être inscrits dans un réseau professionnel composé de personnes pouvant apporter une aide dans tous les domaines de leurs métiers.

L'ICOM permet d'être informé, et donne accès à des formations, sur les recherches en cours et les évolutions de la conservation et la restauration des biens culturels, particulièrement dans le domaine de l'archéologie.

L'ICOM organise des réunions, conférences, colloques, tables rondes et publications (Nouvelles de l'ICOM, le magazine des professionnels des musées) sur la conservation des biens culturels et est une aide essentielle sur le trafic d'œuvres.

Coût de l'adhésion pour l'année 2016 :

-pour le Musée départemental Arles antique : 571 €

-pour le Museon Arlaten : 681 €

2.3 - ICOMOS - Conseil International des Monuments et des Sites

L'ICOMOS - le Conseil International des Monuments et des Sites - est une organisation internationale non gouvernementale composée de professionnels, de représentants de collectivités territoriales, d'institutions publiques, d'entreprises et d'associations, et qui œuvre à la conservation et à la valorisation du patrimoine architectural et des sites archéologiques à travers le monde. ICOMOS France en est la section nationale française.

L'intérêt d'adhérer à l'ICOMOS pour le Musée départemental Arles antique et ses différents services, comme par exemple le service de conservation et de restauration, est d'abord d'être inscrit dans un réseau professionnel.

L'ICOMOS permet d'être informé, et donne accès à des formations, sur les recherches en cours et les évolutions de la conservation et la restauration des biens culturels, particulièrement dans le domaine de l'archéologie.

L'ICOMOS organise des réunions, conférences, colloques, tables rondes et publications sur la conservation des biens culturels. Il permet aussi de mettre en relation des spécialistes, voire d'être sollicité pour des expertises.

Coût de l'adhésion pour l'année 2016 pour le Musée départemental Arles antique:
330 €uros

2.4 - L'Association des Musées Maritimes de Méditerranée (AMMM)

L'association des Musées Maritimes de Méditerranée est un organisme à but non lucratif créé à Dubrovnik le 14 octobre 1998 et dont l'objet est de soutenir, de promouvoir et de favoriser les activités des musées maritimes du bassin méditerranéen. Elle compte aujourd'hui 30 membres titulaires et 14 membres affiliés répartis sur l'ensemble du pourtour méditerranéen.

Les objectifs de l'AMMM sont les suivants :

1. Garantir la préservation de l'histoire maritime et de la culture et s'assurer que leur interprétation suive les normes professionnelles de qualité en matière de collections, du patrimoine et des navires.
2. Améliorer les normes professionnelles et promouvoir la recherche sur les questions relatives à la mer, au patrimoine et à l'histoire maritime.
3. S'assurer que le patrimoine maritime est préservé.
4. Encourager la coopération entre les institutions membres dans les domaines des publications de recherche, d'exposition, de conservation et de conscience sociale.
5. Promouvoir, dans la mesure du possible, la législation favorisant la réalisation des objectifs précités.
6. Promouvoir la diffusion des musées maritimes, leurs actions, leurs programmes et activités connexes à la sauvegarde du patrimoine et de la culture maritime.
7. En outre, l'Association doit travailler pour atteindre les objectifs du Congrès international des musées maritimes (CIMM), l'ICOM et l'UNESCO et agit comme un avis consultatif auprès de ces organisations.

Avec l'ouverture de sa nouvelle aile dédiée aux activités fluviomaritime de la ville d'Arles à l'époque romaine, le musée départemental Arles antique peut prétendre faire partie des musées maritimes de Méditerranée. L'adhésion à l'association des Musées Maritimes de Méditerranée permettrait d'intégrer un réseau de musées à l'échelle du bassin méditerranéen et de travailler, avec ces musées, à des réflexions communes lors de journées d'études et d'un forum annuel dédié chaque année à une thématique portant sur le patrimoine maritime et sa mise en valeur ; mais aussi de participer à l'élaboration d'expositions ou de publications sur des thématiques communes.

La reconnaissance d'une partie de nos collections comme appartenant au patrimoine maritime méditerranéen permettrait également, à travers la vitrine du site Internet qu'offre l'AMMM (<http://www.ammm-info.net/index.php>), de toucher un public intéressé par ce patrimoine et qui n'aurait pas connaissance des collections en la matière présentées au musée archéologique d'Arles.

Coût de l'adhésion pour l'année 2016 pour le Musée départemental Arles antique en tant que membre titulaire de l'AMMM : 50 €.

2.5 - Cap sur le Rhône

Partant du constat qu'il n'existe le long du Rhône (y compris autour du Léman), aucun musée restituant l'ensemble de l'épopée de la navigation rhodanienne, mais que nombre de musées sis en bord du fleuve en témoignent chacun par leur

collection, la Maison du fleuve Rhône a initié en 2006 le réseau **CAP SUR LE RHÔNE, fabuleuses histoires de navigation**. Le réseau est interrégional et transfrontalier. Il est identifié comme une passerelle opérationnelle entre la dimension touristique et les champs culturel et patrimonial pouvant contribuer à la mise en tourisme de ViaRhôna.

Le MDAA est un membre actif dans ce réseau depuis 2006 et encore plus depuis l'ouverture de sa nouvelle aile dédiée à la navigation et au fleuve. L'adhésion au réseau est formalisée par une convention jointe au présent rapport.

Coût de l'adhésion pour l'année 2016 pour le Musée départemental Arles antique : 1450€.

2.6 - CPIE

Créée en 1994, l'Association pour l'Education à l'Environnement et à la Citoyenneté du Pays d'Arles, est labellisée CPIE Rhône-Pays d'Arles en 2005. Elle regroupe une diversité d'acteurs et de partenaires (scientifiques gestionnaires de milieux, artistes, techniciens, enseignants, chercheurs ...) qui œuvrent dans la perspective d'un développement durable du Pays d'Arles.

Le CPIE Rhône - Pays d'Arles et le MDAA développent tout au long de l'année, en multi partenariat, des projets pédagogiques scolaires, des outils et méthodologies pédagogiques, sensibilisent le grand public et les acteurs par des sorties, balades, conférences mais aussi à travers sa participation à des manifestations...

Coût de l'adhésion pour l'année 2016 pour le Musée départemental Arles antique : 40€.

2.7- Pass my provence

Bouches-du-Rhône Tourisme est une association de loi 1901 qui coordonne la politique touristique du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Sa tâche consiste également à promouvoir l'image du territoire en France et à l'étranger. A ce titre, l'association a initié une opération intitulée Pass My Provence destinée à accorder des gratuités aux détenteurs de la carte sous certaines conditions.

En 2015, 3850 résidents ont demandé à recevoir cette carte qui leur permet de découvrir et de faire découvrir leur département. Aujourd'hui, le Pass MyProvence compte près de 16 000 résidents adhérents.

Le Pass MyProvence est pour le Musée départemental Arles antique une opportunité de toucher la cible résidente, au travers de différentes opérations de promotion impulsées et financées par Bouches-du-Rhône Tourisme.

La convention de partenariat objet du présent rapport est la suite du partenariat déjà signé en 2015.

Cette convention de partenariat a pour but de définir les modalités selon lesquelles la carte « Pass MyProvence » de Bouches-du-Rhône-Tourisme sera construite et diffusée.

La formule 2016 reste la même qu'en 2015 : « carte Pass + livret compilant l'offre = je visite à 2, je paie pour 1. »

Cette adhésion ne comporte pas d'incidence financière.

III – INCIDENCE FINANCIERE

La dépense correspondante sera engagée sur les crédits suivants dont la dotation est suffisante :

Adhésion	N°Programme	Libellé	Imputation	Montant
Museon Arlaten	10014	Action patrimoniale – Museon Arlaten	011-314-6281	931 €

Adhésion	N°Programme	Libellé	Imputation	Montant
Musée départemental Arles antique	10679	Action culturelle et éducative MDAA	011-314-6281	2061 €

Adhésion	N°Programme	Libellé	Imputation	Montant
Musée départemental Arles antique	10678	Actions patrimoniales MDAA fonctionnement	011-314-6281	380 €

IV – CONCLUSION

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL